**UNIVERSITE ABOU BEKR BELKAID TLEMCEN**

**FACULTE DES LETTRES ET DES LANGUES**

**DEPARTEMENT D’ANGLAIS**

**Module de Français L2 (Grs 4, 5 et 6) M. BOUDJEMA**

**Leçon Numéro : 1**

La torture en Algérie ne date pas de 1954. Les exactions commencent dès 1830 (…) pillages, carnages, incendies de maisons, rafles de civils à grande échelle.

La conquête de l’Algérie s’accompagne d’actes de barbarie, les documents d’histoire en attestent. (…) Aujourd’hui encore, les noms des généraux Montagnac et Turenne restent connus en Algérie pour leurs «enfumages» de centaines de civils dans des grottes en 1836 et 1837. Au XXe siècle, comme au XIXe, la « pacification » en Algérie passe par la répression.

Dès 1947 et 1948, Francis Jeanson s’alarme de la situation qui prévaut en Algérie. Mais il crie dans le désert.

En 1951, un ancien résistant, le journaliste Claude Bourdet, pose la question : «Y a-t-il une gestapo\* algérienne ? » et décrit les méthodes en vigueur dans les commissariats : électricité, baignoire, pendaison et autres supplices.

En 1955, le gouvernement charge un inspecteur général de l’administration, Roger Wuillaume, d’enquêter sur la réalité des sévices en Algérie. Ses conclusions sont claires : « Toutes les polices – gendarmerie, police judiciaire, police des renseignements généraux – torturent en Algérie », et ces « pratiques sont anciennes », souligne-t-il dans son rapport final.

Après les massacres d’août 1955 dans le Constantinois, l’armée prend la relève de la police pour organiser la répression en Algérie. Appelés et rappelés sont mobilisés en masse. Un certain nombre d’officiers de carrière mettent à leur tour en pratique les méthodes de torture, électricité notamment, ramenées d’Indochine. (…) Ils y ajoutent les innombrables «corvées de bois» et les déplacements massifs de populations.

Le 10 août 1956 éclate la première bombe « terroriste», rue de Thèbes, dans la Casbah d’Alger. Elle est le fait de deux activistes européens, qui ne seront jamais inquiétés, et fait près de 70 morts parmi la population musulmane. L’ALN ne laisse pas ce crime de guerre impuni. C’est l’engrenage. La torture se généralise et s’institutionnalise\*, comme le reconnaîtra le général Massu, en novembre 2000, dans le journal Le Monde. (…)

***Florence BEAUGE, Le Monde du 28 octobre 2004***

\***Gestapo** : Police (violente) de l’Etat nazi (Adolf Hitler).

\***Institutionnaliser** : Rendre légal (accepté par la Justice) officiellement.

**Questions**

1. **Compréhension :**

**1)** Ce texte traite :

des révoltes des Algériens durant la période coloniale.

de l’histoire des pratiques de la torture durant la période coloniale, en Algérie.

des manifestations pacifiques anticoloniales.

**Recopiez la bonne réponse.**

**2)** Relevez du texte une phrase qui montre que le système colonial a toujours utilisé la torture.

**3)** Quels sont les types de tortures pratiqués durant la période coloniale ?

**4)** Qui a utilisé le système de torture généralisée ?

**5)** « Mais il crie dans le désert. »

**Cette phrase veut dire** :

Parler pour ne rien dire.

Hurler dans le désert.

Parler sans être écouté.

**Recopiez la bonne réponse.**

**6)** A quelle période renvoie l’adverbe ***« aujourd’hui »*** dans la phrase suivante ?

*« Aujourd’hui encore, les noms des généraux Montagnac et Turenne restent connus en Algérie pour leurs «enfumages» de centaines de civils dans des grottes. »*

**7)** A qui ou à quoi renvoient les mots en gras dans les phrases suivantes :

**Il** crie dans le désert. « Il » : …

**Ses** conclusions sont claires. « Ses » : …

**Ils** y ajoutent les innombrables corvées de bois. « Ils » : …

**Elle** est le fait de deux activistes européens ? « Elle » : …

**8)** « Elle est le fait de deux activistes européens, qui ne seront jamais inquiétés»

Par la proposition ci-dessus, l’auteur veut montrer que :

Les deux activistes n’avaient pas peur quand ils avaient commis leur attentat.

Les deux activistes n’avaient pas été poursuivis en justice par l’Etat colonial.

Les deux activistes n’avaient pas peur de l’ALN.

**Recopiez la bonne réponse.**

**9)** En définitive, comment pouvez-vous qualifier le système colonial qui pratiquait la torture ?

Répondez en deux ou trois lignes.

**II) Production écrite :**

Vous êtes en contact avec un(e) ami (e) de Belgique qui pense que la colonisation a été bonne pour le peuple Algérien. Rédigez un texte (150 mots environ) dans lequel vous lui expliquerez les souffrances au quotidien des Algériens durant la période coloniale.

**Corrigé**

1. **Compréhension de l’écrit**

**1**. Ce texte traite de l’histoire des pratiques de la torture.

**2**. Accepter l’une des deux propositions suivantes La torture en Algérie ne date pas de 1954. ou Les exactions commencent dès 1830.

**3**. Ces pratiques sont anciennes.

Les types de torture pratiqués par les **l’électricité – baignoire – supplices Accepter : sévices.**

**4**. La police - l’armée - la gendarmerie - les renseignements généraux.

**5**. Cette phrase veut dire : **Parler sans être écouté.**

**6**. « ***aujourd’hui*** actuelle – 2004.

**7**. **Il** = Francis

**Ses =** Roger Wuillaume.

**Ils** = « les militaires » ou « des officiers de carrière »

**Elle** = la première bombe.

**8**. Les deux activistes n’avaient pas été poursuivis en justice par l’Etat colonial. **9**. Le système colonial s’est manifestement affiché comme système raciste de par les actions abjectes qu’il a commises ; n’accordant aucune importance à la vie humaine, ce système était basé sur l’injustice de manière à reléguer les algériens à l’état de sous hommes.

Accepter tout autre réflexion se rapportant à la thématique comportant les termes : **mauvais, abominable, terrible, abjecte, immonde, injuste, …**

**II Production écrite :**

**a)** **Organisation de la production ;**

- Cohérence du texte.

- progression des informations.

- absence de répétition.

- emploi des connecteurs.

**b) Utilisation de la langue de façon appropriée :**

- Orthographe (pas plus de 10 fautes pour un texte de 150 mots environ).